

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARÊTÉS DU MAIRE

OBJET : INSTAURATION D'AMÉNAGEMENTS DE **SÉCURITÉ – RUE DE L'ÉGALITÉ**

L'An deux mil vingt-six, le cinq mars,

Nous, Maire de la Commune de Le Breuil,

Vu l'article L131-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

Vu l'article 511-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

Considérant qu'il incombe au Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police de la circulation, de veiller à la sécurité des usagers de la voie publique,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour assurer la circulation et la sécurité des usagers de la RD 290 dans la traversée d'agglomération de Le Breuil,

ARRÊT O N S

ARTICLE 1^{er} : A compter du **5 mars 2026**, la **circulation générale** de tous les véhicules sera réglementée **par alternat à sens prioritaire** conformément à l'article 2, au droit des écluses latérales doubles situées sur la RD 290 implantées respectivement :

- Au droit du PR 2 + 226 (référence du PR en axe des écluses latérales).

ARTICLE 2 : L'alternat par sens prioritaire sera réglementé par panneaux B15-C18 au droit des écluses selon les implantations définies, à savoir :

- Les usagers circulant dans le sens rue de l'Egalité – rue du Pavillon sont tenus de laisser la priorité aux véhicules circulant en sens inverse.

ARTICLE 3 : Tout véhicule devra respecter la **limitation de vitesse à 30 km/h**. Ces dispositions seront applicables dès la mise en place de la signalisation réglementaire, et les infractions seront constatées et poursuivies conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4 : La signalisation réglementaire sera mise en place par les services techniques de la Communauté Urbaine Le Creusot- Montceau.

ARTICLE 5 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Responsable du Service Technique sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée au Commissariat de Police du Creusot, à la Communauté Urbaine Creusot Montceau et à la Direction des Routes et des Infrastructures.

Fait à Le Breuil et publié le - 9 MARS 2026

Chantal CORDELIER
Maire

